



Comment mettre fin à un CDD SANS TERMES

Par **ARTICHOO**, le **16/10/2015** à **11:40**

Bonjour,
je suis actuellement inscrite à pole emploi et touche des indemnités chômage.

j'ai peut être une proposition d'emploi : pour un CDD sans termes avec une période minimale de 4 mois. mais on me prévient que la personne avec qui je vais travailler est "difficile".

questions :

Au terme des 4 mois de durée minimale, si je le souhaite, puis je mettre fin au contrat :

- avec l'assurance de continuer de percevoir les indemnités du chômage ?
- sans risques de devoir payer des indemnités à l'employeur , (= rupture d'un commun accord)
- en percevant les indemnités de précarité ?

merci d'avance de vos réponses.

S

Par **P.M.**, le **16/10/2015** à **15:39**

Bonjour,
Aucun texte législatif ne permet de rompre un CDD à terme imprécis au terme de la période minimale qu'il doit prévoir, ce n'est qu'une position de l'Administration du travail...

Par **ARTICHOO**, le **16/10/2015** à **15:43**

Bonjour, merci de votre réponse.

Mais donc si je comprends bien :

si je signe un cdd sans terme précis, et que je fais une rupture de contrat d'un commun accord avec l'employeur, je n'ai plus droit à mes indemnités chômage ?

merci encore

Par **P.M.**, le **16/10/2015** à **16:14**

Si vous faites une rupture d'un commun accord du CDD à terme au contraire imprécis que ce

soit pendant la période minimale ou après, vous aurez droit à l'indemnisation chômage mais vraisemblablement pas si vous le rompez unilatéralement au terme de la période minimale ou à tout autre date, d'ailleurs...

D'une manière générale, la rupture d'un CDD à terme précis ou a terme précis est toujours possible d'un commun accord avec l'employeur...